

## APPENDICE 12

### RESUME EXECUTIF : MARLIN NOIR (2024)



**Tableau 1.** État du stock de marlin noir (*Istiompax indica*) de l'océan Indien.

Zone <sup>1</sup>	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2024 <sup>3</sup>
Océan Indien	Captures 2023 (t) <sup>2</sup>	27 872	62,2%
	Captures moyennes 2019-2023 (t)	20 060	
	PME (1 000 t) (IC 80%)	13,90 (8,73 – 28,51)	
	F <sub>PME</sub> (IC 80%)	0,21 (0,15 - 0,30)	
	B <sub>PME</sub> (1 000 t) (IC 80%)	65,23 (46,43-101,84)	
	F <sub>2022</sub> /F <sub>PME</sub> (IC 80%)	1,39 (0,72 – 2,45)	
B <sub>2022</sub> /B <sub>PME</sub> (IC 80%)	1,35 (0,96 – 1,79)		
	B <sub>2022</sub> /B <sub>0</sub> (IC 80%)	0,49 (0,35 – 0,66)	

<sup>1</sup> Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

<sup>2</sup> Proportion des prises totalement ou partiellement estimées de 2023 par le Secrétariat de la CTOI : 34,9%

<sup>3</sup> 2020 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité (B <sub>année</sub> /B <sub>PME</sub> < 1)	Stock non surexploité (B <sub>année</sub> /B <sub>PME</sub> ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F <sub>année</sub> /F <sub>PME</sub> > 1)	12,5%	62,2%
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F <sub>année</sub> /F <sub>PME</sub> ≤ 1)	0	25,3%
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

#### STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

**État du stock.** Une nouvelle évaluation du stock de marlin noir a été réalisée en 2024, fondée sur JABBA, un modèle bayésien de production état-espace (en utilisant les données jusqu'en 2022). Les estimations ponctuelles relatives pour cette évaluation sont  $F/F_{PME}=1,39$  (0,72-2,45) et  $B/B_{PME}=1,35$  (0,96-1,79). Le diagramme de Kobe indiquait que ce stock n'est actuellement pas surpêché mais fait l'objet de surpêche (**Tableau 1 ; Fig. 3**). En 2022, les captures de marlin noir ont fortement augmenté jusqu'à 26 320 tonnes. Jusqu'en 2024, l'état du stock était caractérisé comme « incertain » en raison d'importantes incertitudes dans les évaluations antérieures (comme celles de 2018 à 2021). Ces incertitudes étaient attribuées à la déclaration des captures historiques d'états de pêche majeurs et à de mauvais diagnostics des

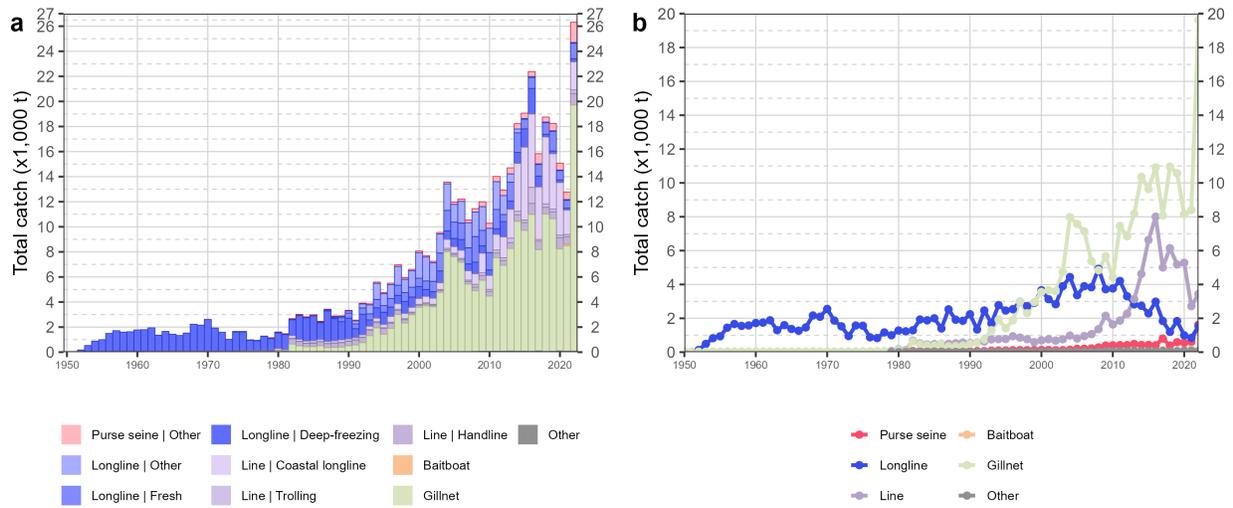
évaluations. Toutefois, des avancées ont récemment été réalisées dans les données de captures de marlin noir, notamment des pays côtiers de l'océan Indien nord, et la dernière évaluation JABBA montre qu'elles sont désormais plus fiables (avec une amélioration de l'ajustement du modèle aux indices d'abondance et un niveau acceptable de schémas rétrospectifs). L'évaluation repose sur les indices de PUE des pêcheries palangrières dans lesquelles le marlin noir est une espèce de prises accessoires. Au vu des preuves disponibles en 2024, l'état du stock de marlin noir est considéré comme **n'étant pas surexploité** mais **faisant l'objet de surpêche** (Tableau 1; Fig. 3).

**Perspectives.** Bien que les fortes captures récentes semblent être principalement dues aux pêcheries côtières en développement opérant dans l'habitat principal de cette espèce (essentiellement R.I. d'Iran, Inde et Sri Lanka), les indicateurs de PUE proviennent de flottilles industrielles avec de plus faibles captures de marlin noir opérant principalement au large. Les captures de marlin noir des pays côtiers ont considérablement augmenté. Les perspectives sont susceptibles de rester incertaines en l'absence d'indices de PUE des flottilles de filet maillant et de palangre côtières pour étayer les modèles d'évaluation du stock. En outre, les captures restent considérablement supérieures aux limites stipulées dans la Rés. 18/05 et suscitent des préoccupations car elles continueront probablement à faire évoluer la population vers un état surexploité.

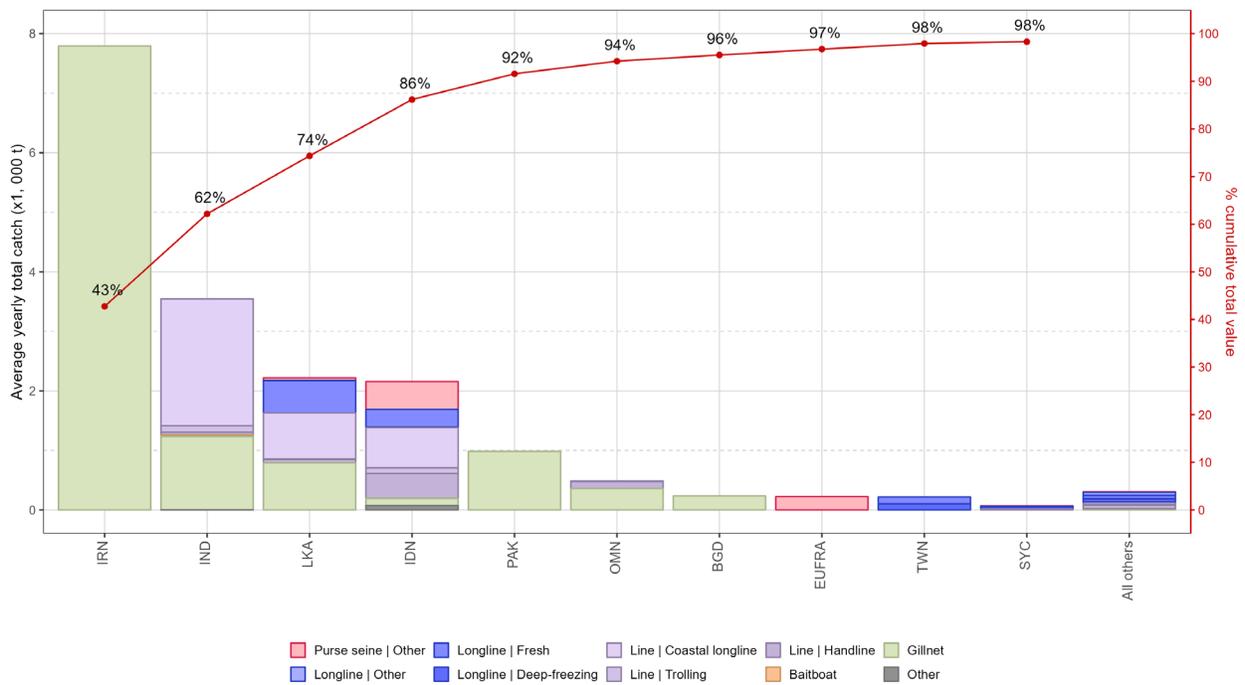
**Avis de gestion.** Les limites de captures (9 932 t) stipulées dans la Résolution 18/05 ont été dépassées pendant trois années consécutives depuis 2020, ce qui conformément à la Résolution 18/05, nécessite une révision de la Résolution. En outre, ces limites ne se basent pas sur les estimations de l'évaluation du stock la plus récente. Il est donc recommandé que la Commission révisé de toute urgence la Résolution 18/05 afin d'inclure des limites qui reflètent l'évaluation du stock et les projections les plus récentes et étudie et, si nécessaire, révisé la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans ladite Résolution. Le stock fait désormais l'objet de surpêche. Si la Commission souhaite ramener le stock dans le quadrant vert du diagramme de Kobe avec une probabilité allant de 60% à 90% d'ici 2026 en vertu de la Résolution 18/05, elle doit établir des mécanismes permettant de s'assurer que les captures annuelles maximales restent inférieures à 10 626 t (Tableau 3).

Les points clés suivants devraient être notés :

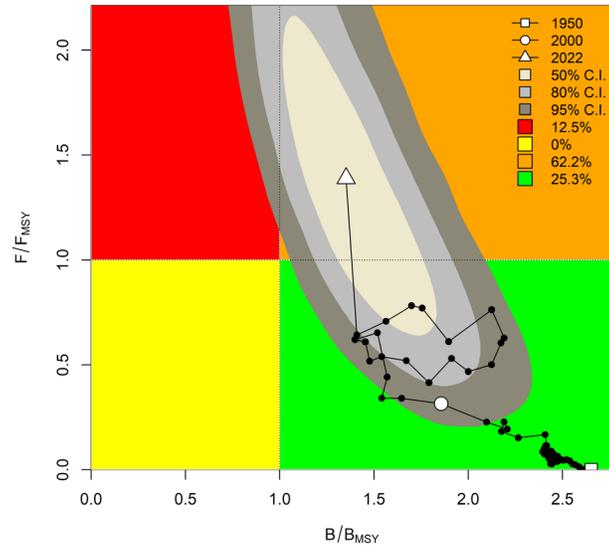
- **Production maximale équilibrée (PME)** : l'estimation pour l'ensemble de l'océan Indien est de 13 900 t.
- **Points de référence provisoires** : Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la [Résolution 15/10](#) *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence provisoires et règles de contrôle de l'exploitation n'ont pas été définis pour le marlin noir.
- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2019-2023)** : le marlin noir est capturé au filet maillant (65,6%), suivi de la ligne (23,3%) et de la palangre (5,9%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 5,1% aux captures totales ces dernières années (Fig. 1).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2019-2023)** : la plupart des captures de marlin noir sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I d'Iran (45,7%), de l'Inde (19,5%) et de l'Indonésie (11,6%). Les 28 autres flottilles capturant le marlin noir ont contribué à hauteur de 23,1% aux captures totales ces dernières années (Fig. 2).



**Fig. 1.** Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le marlin noir au cours de la période 1950-2023. Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche



**Fig. 2.** Captures annuelles moyennes (en tonnes, t) de marlin noir, par flottille et pêcherie, entre 2019 et 2023, indiquant les captures cumulées par flottille. Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche



**Fig. 3.** Diagramme de Kobe issu de l'évaluation JABBA du marlin noir de l'océan Indien (les contours représentent les 50e, 80e et 95e centiles des estimations de 2022). La ligne noire indique la trajectoire des estimations ponctuelles des ratios de biomasse totale ( $B/B_{PME}$ ) et de mortalité par pêche ( $F/F_{PME}$ ) pour chaque année entre 1950 et 2022.

**Tableau 2.** Marlin noir: Matrice de stratégie de Kobe II de l'évaluation JABBA pour l'océan Indien. Probabilité (pourcentage) de dépasser les points de référence cibles basés sur la PME pour neuf projections de captures constantes par rapport au niveau de captures moyen de 2020-2022 (17 710 t)  $\pm 20\%$ ,  $\pm 40\%$ ,  $\pm 60\%$ , projetée sur 3 et 10 ans.

Point de référence et calendrier des projections	Projections de captures alternatives (par rapport au niveau de captures moyen de 2020-2022 de 17 710 t) et probabilité (%) de dépasser les points de référence cibles basés sur la PME ( $B_{cible} = B_{PME}$ ; $F_{cible} = F_{PME}$ )						
	40% (7 084 t)	60% (10 626 t)	80% (14 168 t)	100% (17 710 t)	120% (21 252 t)	140% (24 794 t)	160% (28 336 t)
$B_{2025} < B_{PME}$	23	31	40	49	57	64	70
$F_{2025} > F_{PME}$	6	23	45	63	76	84	89
$B_{2032} < B_{PME}$	8	25	48	67	80	88	92
$F_{2032} > F_{PME}$	4	21	49	71	84	91	95

**Tableau 3.** Marlin noir: Probabilité (pourcentage) de se situer dans le quadrant vert de Kobe entre 2023 et 2032 pour une plage de projections de captures constantes (JABBA).

Captures (t)   Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
7 084 (40%)	65	72	77	81	85	87	89	90	91	92
10 626 (60%)	63	66	68	70	71	72	73	74	74	75
14 168 (80%)	55	54	53	53	52	52	51	50	50	50
17 710 (100%)	42	39	37	35	33	32	31	30	29	29
21 252 (120%)	30	27	24	22	21	19	18	17	17	16
24 794 (140%)	22	19	16	14	13	12	11	10	9	9
28 336 (160%)	16	13	11	9	8	7	7	6	6	5